

Puis-je utiliser Transp'Orthe ?



OUI à condition :

- ➔ d'habiter l'une des 24 communes du Pays d'Orthe et Arrigans
- ➔ d'être âgé de 12 ans et plus (les - de 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte)

Comment utiliser le service ?

- ① **S'inscrire dans sa mairie ou à la Maison de services au public** de Peyrehorade [copie pièce d'identité, justificatif de domicile et autorisation parentale pour les mineurs]
- ② **Réserver son déplacement** au **05 58 56 80 88**.
Appeler avant 12h30 la veille du départ : le lieu et l'heure de rendez-vous pour prendre le bus vous seront communiqués.
- ③ **Acheter son billet** directement au conducteur du bus.

Accessibilité

Le bus est accessible aux personnes à mobilité réduite, avec prise en charge à domicile, dans la limite d'un emplacement fauteuil.

Tarifs (préparez l'appoint)

Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans.

1 €

l'aller/retour
pour Pouillon et
Peyrehorade

2 €

l'aller/retour
pour Dax et
Orthez

Infos/réservation au **05 58 56 80 88**

www.trans-landes.fr • www.pays-orthe-arrigans.fr



Le transport à la demande

NOUVEAU

EXTENSION AUX 24 COMMUNES

du Pays d'Orthe et Arrigans



A partir du 4 SEPTEMBRE 2018

SPL Trans-Landes



REGION
Nouvelle-
Aquitaine
pays d'ORTHE
et ARRIGANS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Où et quand prendre le bus ?



Au départ de l'une des communes du secteur des Arrigans

- ESTIBEAUX - Mairie
- HABAS - Mairie
- GAAS - École
- MIMBASTE - Salle culturelle
- MISSON - Mairie
- MOUSCARDÈS - Mairie
- OSSAGES - Salle des sports
- POUILLON - Mairie
- TILH - Ancienne Poste
- **A votre domicile** [sur conditions]

3
DESTINATIONS

Pouillon [Mairie].
Dax [Hôpital, Place St-Pierre, Pôle Emploi, Gare].
Orthez [Parking rue du Viaduc]

Du mardi au samedi [sauf jours fériés] à partir du 4 septembre 2018 à destination de :	
Mardi	➡ ORTHEZ de 9h30 à 11h30
Mercredi	➡ DAX de 14h30 à 17h30
Jedi	➡ POUILLON de 9h30 à 11h30
Vendredi	➡ POUILLON de 14h30 à 17h30
Samedi	➡ DAX de 9h à 11h

Secteur **Arrigans** : les horaires indiqués correspondent au temps dont vous disposez sur la commune de destination [Pouillon, Dax ou Orthez].

Exemple pour le 1^{er} horaire si vous habitez dans l'une des neuf communes : le mardi, vous arriverez à Orthez à 9h30 pour en repartir à 11h30.

Au départ de l'une des communes du secteur d'Orthe

- BÉLUS - Mairie
- CAGNOTTE - École primaire
- CAUNEILLE - École primaire
- HASTINGUES - Mairie
- LABATUT - Mairie
- OEYREGAVE - Mairie
- ORIST - Fronton
- ORTHEVIELLE - Mairie
- PEY - Parking de l'École
- PEYREHORADE - Piscine
- PORT-DE-LANNE - Mairie
- ST-CRICOQ-DU-GAVE - Mairie
- ST-ETIENNE D'ORTHE - Hall des Sports
- ST-LON-LES-MINES - Poste
- SORDE L'ABBAYE - Mairie
- **A votre domicile** [sur conditions]

2
DESTINATIONS

Peyrehorade [Maison de retraite, Gare, Piscine, Maison de services au public].
Dax [Hôpital, Pl. St-Pierre, Pôle Emploi, Gare].

Nouveaux horaires du mardi au samedi [sauf jours fériés] à partir du 4 septembre 2018 à destination de :	
Mardi	➡ DAX de 14h30 à 17h30
Mercredi	➡ PEYREHORADE de 9h à 11h ou de 9h45 à 11h45
Jedi	➡ DAX de 14h30 à 17h30
Vendredi	➡ PEYREHORADE de 9h30 à 11h
Samedi	➡ DAX de 14h30 à 17h30

Secteur **Pays d'Orthe** : les horaires indiqués correspondent au temps dont vous disposez sur la commune de destination [Peyrehorade ou Dax].

Exemple pour le 1^{er} horaire si vous habitez dans l'une des quinze communes : le mardi, vous arriverez à Dax à 14h30 pour en repartir à 17h30.